

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SELLE CRAONNAISE

Séance n°8 du 29 août 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf août à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

Présents : Joseph JUGÉ, Jean-Luc COUTARD, Olivier DERSOIR (arrivé au point 3), Lionel MOAL, Helen BARVILLE, Séverine DERVAL, Emmanuel DAVID, Michel JUGÉ, Jacky LEPAGE, Sylvie BELLANGER.

Excusées : Freddy HERBERT.

Absents : Céline LEMOINE, Diego LARDEUX, Jean-Marcel LECOMTE.

Secrétaire de séance : Jacky LEPAGE.

COMPTE-RENDU DU 11 JUILLET 2018

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, le compte-rendu de la réunion du 11 juillet 2018.

1) POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE 2018-2019

75 enfants sont inscrits pour la rentrée 2018, répartis comme suit :

- 2 TPS + 8 PS + 12 MS + 9 GS = 31 élèves avec Elsa HOCQUARD
⇒ Ecole Maternelle (1 ATSEM toute la journée + 1 aide-maternelle pour surveillance sieste).
- 11 CP + 10 CE1 = 21 élèves avec Léa HUAULME (arrivée prévue en novembre, remplaçante Mme Etrillard)
- 7 CE2 + 9 CM1 + 7 CM2 = 23 élèves avec Sophie LE LEDAN.
⇒ Ecole Élémentaire

La garderie a déménagé dans le modulaire de l'école maternelle. Les familles ont été prévenues.

2) PROJET NOUVELLE ECOLE

Une réflexion est menée depuis maintenant 2 ans concernant la construction d'une nouvelle école.

Un comité de pilotage composé d'élus, des enseignants, des ATSEM et des représentants du conseil d'école, s'est réuni à plusieurs reprises et a élaboré, avec un architecte, un avant-projet pour la construction de 4 classes.

Après différentes réflexions, le conseil municipal a décidé de revenir à un projet à 3 classes.

Des questions restant dans le flou, il est alors fait appel aux associations «Gal Sud Mayenne» et «Synergies 53» afin d'éclaircir certains points (subventions, matériaux écologiques et économiques, ...).

Une architecte d'urbanisme, Bénédicte Mallier, est également consultée afin de dresser un état des lieux des attentes et des besoins de tous les acteurs du territoire. Une restitution a eu lieu début juillet 2018.

L'analyse démontre que les parents sont très favorables à ce projet qu'ils jugent essentiel pour le bien-être des enfants et vital pour l'attractivité de la commune. Plusieurs raisons sont évoquées : vétusté des locaux, éloignement des 2 sites avec des déplacements des élèves, cour trop petite...

Lundi 27 août, une réunion a eu lieu avec l'association Synergies 53 pour aider dans la création du cahier des charges qui détaillera les besoins précis de la collectivité (emplacement, superficie, matériaux, ...) afin, par la suite, de déclencher l'appel d'offres pour la recherche d'un architecte. Ce professionnel pourra ensuite proposer aux élus des plans détaillés et un estimatif financier pour la réalisation du projet.

Le Conseil Municipal approuve la poursuite de l'étude du projet de construction d'une nouvelle école.

3) ENCAISSEMENT DON EN LIQUIDE

Arrivée d'Olivier DERSOIR

Un don de 10 € en espèces a été donné à la commune suite à l'utilisation de l'eau et de l'électricité lors de l'installation d'une famille en caravane derrière la Mairie.

Le Conseil Municipal, avec 7 voix pour, 2 contre et une abstention, décide de :

- **Accepter** l'encaissement de cette somme.

4) **BUDGET 2018 : DECISIONS MODIFICATIVES**

a) Paiement de factures

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal concernant la décision modificative n°1 au budget principal, telle que présentée ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opération/cpte	Libellé	Recettes	Dépenses
Compte 2184/172	Mobilier – Salle de l'Orion		-500,00 €
Compte 2313/203	Construction - Préau		+ 500,00 €
Total de la décision modificative n°1			0 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- ***Approuver*** la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessus.

b) Intégrations

Lorsque des travaux sont terminés, ils doivent faire l'objet d'un transfert d'un compte d'attente (travaux en cours -23XX) à un compte d'imputation définitif d'immobilisation (21XX). Ils sont ensuite intégrés à l'actif de la commune.

Hors, un investissement (échelle église) a été imputé dans un mauvais compte d'attente et la Trésorerie ne peut alors effectuer les écritures nécessaires à la mise à jour de l'actif.

Une décision modificative doit être prise comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre / Article	Libellé	Recettes	Dépenses
2315/041	Installations, matériels et outillages	+ 1 848,00 €	
2313/041	Constructions	- 1 848,00 €	
Total de la décision modificative n°2		0.00	0.00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- ***Approuver*** la décision modificative n°2 telle que présentée ci-dessus.

c) Amortissements

La subvention des travaux d'éclairage public autour de la Mairie est à amortir dès cette année mais n'a pas été prévue au budget. Une décision modificative est à voter.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre / Article	Libellé	Recettes	Dépenses
6811/042	Dotations aux amortissements		+ 1 595,97 €
023	Virement à section d'investissement		- 1 595,97 €
Total de la décision modificative n°3		0.00	0.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre / Article	Libellé	Recettes	Dépenses
28041581/040	Dotations aux amortissements	+ 1 595,97 €	
021	Virement de la section de fonct.	- 1 595,97 €	
Total de la décision modificative n°3		0.00	0.00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- ***Approuver*** la décision modificative n°3 telle que présentée ci-dessus.

5) INVESTISSEMENTS 2018 : FONDS DE CONCOURS DU PAYS DE CRAON

Monsieur le Maire expose que le Conseil Communautaire, par délibération en date du 11-06-2018, a attribué aux communes un fonds de concours à hauteur de 6 € par habitant afin de financer des dépenses d'investissement en 2018. Le montant du fonds de concours pour la commune s'élève à 5 736,00 €.

Le fonds de concours doit financer un investissement réalisé en 2018 (quel que soit la nature de l'investissement) et ne doit pas dépasser 50 % du reste à charge pour la commune (reste à charge = investissement HT – subventions perçues).

Monsieur le Maire propose de solliciter le fonds de concours pour l'opération suivante :

⇒ Intitulé de l'opération : aménagement d'un bloc sanitaire au restaurant scolaire.

⇒ Plan de financement :

INVESTISSEMENT	MONTANT HT	FINANCEMENT	MONTANT
Terrassement	2 149,20 €		
Maçonnerie	2 203,99 €		
Menuiseries	9 999,09 €		
Electricité	4 797,89 €		
Cloisons sèches	3 304,36 €	Fonds de concours CCPC	5 736,00 €
Plomberie – Sanitaires	6 448,29 €	DETR	9 045,70 €
Carrelage – Faïences	6 282,34 €	Réserve Parlementaire	5 000,00 €
Peinture	1 868,82 €	Autofinancement	21 872,28 €
Maîtrise d'œuvre	3 150,00 €		
Coordination sécurité	680,00 €		
Contrôle technique	770,00 €		
Total investissement	41 653,98 €	Total financement	41 653,98 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- ⇒ **SOLLICITER** l'attribution du fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays de Craon pour l'opération citée ci-dessus,
- ⇒ **APPROUVER** le plan de financement présenté ci-dessus,
- ⇒ **AUTORISER** le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

6) CANTINE MUNICIPALE : RENOUVELLEMENT CONVENTION SODEXO

La convention de repas livrés par la Société Sodexo arrive à échéance le 31 août 2018.

Dans le cadre de son renouvellement (pour 4 années), le tarif proposé par Sodexo à la commune est le suivant :

- 3,36 € HT pour les maternelles
- 3,60 € HT pour les primaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **Accepter** les termes de la "convention de repas livrés" établie avec la Sté SODEXO.
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention.

7) PLU : DESIGNATION PRESTATAIRE POUR « ETOILAGE »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **Autoriser** Monsieur le Maire à consulter une ou des entreprises pour demander une prestation de recensement des bâtiments de patrimoine considérés comme « remarquables », hors zone U (bourg), sur le territoire sellois. Pour rappel, cette démarche permettra d'autoriser le changement de destination du bâtiment (alors qu'actuellement impossible) mais sans extension.
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer le contrat.

8) RAPPORT DES COMMISSIONS

a) Scolaire, Périscolaire :

- Réunion de rentrée des agents du périscolaire le mardi 4 septembre à 17h30.

- b) Bâtiments :
- Travaux terrasse Orion programmés du 2 au 13 octobre 2018.
 - Travaux vestiaires cantine terminés.
 - Hall d'entrée Mairie : travaux terminés.
 - Bureau Gwladys : peintures effectuées, attente changement fenêtre.
 - Salle Doisneau-Lamy : rafraîchissement effectué par argent de poche.
- c) Social, sport, culture, animations, communication :
- Argent de poche : une équipe de 22 jeunes et 7 bénévoles motivés. Les chantiers prévus ont été bien menés et terminés dans les délais : réfection bureau d'animation et de la salle Doisneau-Lamy, espaces verts, cours d'informatique et aide au bulletin municipal, traçage de terrains au parc multisport de St Amadour.
 - Le bulletin communal sera distribué la semaine prochaine.
 - CCAS :
 - Réunion le 18/09 à 20h
 - Repas le samedi 20/10 à 12h.
- d) Finances, urbanisme, voiries, espaces verts :
- Recensement travaux voiries et/ou effacement réseaux 2018 à 2020 à effectuer.
 - Dégradations espaces verts devant église la nuit du 24 au 25/08.
 - Finances : Bilan au 03/08/2018 (avec salaires d'août et dotations de juillet)

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DEPENSES	147 309,68 €	403 267,64 €	550 577,32 €
RECETTES	179 049,19 €	470 149,72 €	649 198,91 €
TOTAL	31 739,51 €	66 882,08 €	98 621,59 €

- Constitution d'une commission regroupant certains membres des commissions Finances, Bâtiments, Animation pour étudier les tarifs de la salle de l'Orion en fonction des charges de fonctionnement. Volontaires : J. Jugé, JL. Coutard, O. Dersoir, L. Moal, J. Lepage, E. David. Avec l'appui technique de P. Joufflineau. Réunion le 3 octobre à 20h30.

9) **DIVERS**

- ⇒ La commune réfléchit à l'instauration d'une taxe de séjour pour les hébergements de tourisme.
- ⇒ Samedi 8/09 : fête communale
- ⇒ Mardi 25/09 : spectacle Les Embuscades
- ⇒ Samedi 29/09 : fête du quartier de la Talbottière
- ⇒ Prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le mercredi 19 septembre 2018.

Fin de séance à 22h45

Joseph JUGÉ	Jean-Luc COUTARD	Olivier DERSOIR
Lionel MOAL	Helen BARVILLE	Diego LARDEUX (Absent)
Emmanuel DAVID	Jacky LEPAGE	Freddy HERBERT (Excusé)
Séverine DERVAL	Céline LEMOINE (Absente)	Sylvie BELLANGER
Jean-Marcel LECOMTE (Absent)	Michel JUGÉ	